

Formation : Découverte des publics en souffrance psychique

PUBLIC

Professionnels de tout secteur, bénévoles d'association.

PRÉ-REQUIS

Ne disposer que de notions rudimentaires en matière de connaissances des publics en souffrance psychique.

OBJECTIFS

- ❖ Acquérir des notions théoriques de base pour repérer les principales pathologies mentales ;
- ❖ Adopter les bonnes postures professionnelles ;
- ❖ Repérer et signaler des changements de comportement ;
- ❖ Identifier les différents acteurs du champ de la santé mentale sur le territoire Navarre Côte Basque.

CONTENU

- ❖ **J1** : Formation de groupes, travail sur représentation des participants : donner sa représentation de la souffrance psychique.
Balayer ses propres représentations pour être plus perméable aux apports suivants.
- ❖ **J2** : Approche théorique des principales pathologies mentales.
Différencier pathologie de souffrance psycho-sociale.
- ❖ **J3** : Rétrospective des J1/J2.
1^{ère} demi-journée : Apports théoriques quant au fonctionnement sanitaire de la psychiatrie : secteur privé – public, prises en charge des soins libres et sans consentement, aspects financiers.

2^{ème} demi-journée : échanges avec les professionnels, via études de cas, pour comprendre comment adopter les bonnes postures, les bonnes pratiques pour accompagner des personnes en souffrance psychique.

FORMATEURS

- ❖ Mr Patrick GARRABÉ ou Mme Karine IRACHABAL, psychologues au CHCB
- ❖ Mme Florinda DA ROCHA, coordinatrice de l'hôpital de jour adulte à la Clinique Château Caradoc
- ❖ Mmes Cathy MIOLLAN ou Nadia MARTIN, infirmière au CHCB)

MÉTHODES

Apport théorique, étude de cas, échange d'expériences avec des professionnels disposant de compétence en matière d'accompagnement de public en souffrance psychique.

DUREE

3 journées.

LIEU

Centre de Formation des Professionnels de Santé(CFPS) du Centre Hospitalier de la Côte Basque (CHCB) – 3 avenue Jean DARRIGRAND.à Bayonne.

MODALITES

- ❖ Via formulaire d'inscription envoyé par le Conseil Local en Santé Mentale Navarre Côte Basque ;
- ❖ Pour les agents CHCB, se conformer aux procédures en vigueur : s'adresser au cadre de santé pour inscription DRH.